

Séminaire régional en Afrique

“ Relier les points : renforcer la mise en œuvre des agendas Femmes, paix et sécurité, Programme d'action des Nations Unies (ONU PoA) et du programme 2030 - par un engagement et une action parlementaires accrus dans les processus internationaux ”

21-22 juin 2022

Lieu : Assemblée Nationale du Cameroun

Étape préparatoire à la huitième Réunion biennale des États (BMS8) sur le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (ONU PoA), 27 juin-1^{er} juillet 2022

PLAN D'ACTION PARLEMENTAIRE¹

1^{ère} Partie – Introduction et objectifs

Eu égard à la violence et aux conflits observés à travers le monde, il apparaît plus que jamais nécessaire d'accorder une priorité absolue à la prévention et la réduction des conflits armés. Selon le Small Arms Survey, plus d'un milliards d'armes légères et de petit calibre (ALPC) circulent dans le monde, dont 85% sont détenues par des civils², et causent environ 223 300 décès chaque année³. Le nombre de personnes déplacées de force en raison des conflits, des violences et des persécutions a atteint plus de 89 millions, le nombre le plus élevé jamais enregistré dans les archives du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).⁴ Les situations à l'origine des déplacements forcés sont étroitement liées à l'utilisation abusive

¹ Le PAP régional pour l'Afrique adopté en 2019 lors d'un séminaire co-organisé par le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (PFSALW) et le Parlement panafricain, a servi de base au présent PAP dont la version actualisée a été révisée puis approuvée lors du séminaire régional pour l'Afrique, organisé en collaboration avec l'Assemblée nationale du Cameroun à Yaoundé-Cameroun les 21 et 22 juin 2022. Intitulé «Relier les points : renforcer la mise en œuvre des agendas Femmes, paix et sécurité, Programme d'action des Nations Unies (ONU PoA) et du programme 2030 - par un engagement et une action parlementaires accrus dans les processus internationaux», ce séminaire s'inscrivait dans le cadre du projet, financé par le Mécanisme de financement pour la coopération en matière de réglementation des armements (UNSCAR) du Bureau des Affaires de Désarmement des Nations Unies (UNODA).

² Small Arms Survey, Estimating Global Civilian-held firearms numbers, <http://www.smallarmssurvey.org/weapons-and-markets/tools/global-firearms-holdings.html>

³ Small Arms Survey, “Global Violent Deaths in 2018”: <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/W-Infographics/SAS-GVD-March-2020-update.pdf>

⁴ United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 2021, Figures at a glance, <https://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>

des ALPC. Les conflits armés et la violence, quelle que soit leur ampleur, perdurent en raison de l'utilisation non contrôlée des ALPC, d'où l'importance des mesures concises et efficaces pour lutter contre leur prolifération. La prolifération des ALPC a des coûts humains, économiques et sociaux considérables. En outre, elle menace la démocratie et la bonne gouvernance et facilite les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (DIH). Les civils sont les principales victimes des violations du DIH dans les conflits armés.⁵ Les effets humains et socio-économiques néfastes de la pandémie mondiale de COVID-19 soulignent davantage la nécessité de prévenir la violence armée pour mieux reconstruire.

En 2018, 596 000 personnes sont mortes de violences meurtrières, dont 93 700 femmes et filles, et des millions d'autres ont été touchées par la violence armée.⁶ À l'échelle mondiale, les armes à feu ont été utilisées dans environ 38% des morts violentes en 2018, ce qui a entraîné 223 300 décès. Rien qu'en Afrique en 2017, des armes à feu ont été utilisées dans plus de 40 % des homicides.⁷ Outre les blessures et les pertes de vie, la violence armée a des répercussions considérables sur le développement durable, la bonne gouvernance et contribue à la persistance des conflits armés. Par ailleurs, elle facilite les violations des droits de l'homme, la violence sexiste et entrave l'investissement économique, ce qui a un impact négatif sur les systèmes de santé publique et les niveaux de productivité, avec l'épuisement des ressources publiques allouées à l'éducation et au développement socio-économique.

Entre 2012 et 2016, environ 1 million de décès liés aux armes à feu ont eu lieu dans le monde, tandis que 44 % des homicides ont été commis avec des armes à feu en 2016.⁸ Les sous-régions les plus touchées par la violence meurtrière par armes à feu sont, par ordre décroissant entre 2012 et 2016, l'Amérique (avec un taux de 18 morts violentes pour 100 000 habitants), l'Amérique centrale (16), les Caraïbes (8) et l'Afrique australe (6).⁹ L'évolution entre 2016 et 2017 en termes d'homicides et de décès directement liés aux conflits s'est élevée à 11 500 homicides supplémentaires en Amérique centrale et 8 200 homicides supplémentaires en Amérique du Sud, tandis que l'Asie du Sud-Est a connu une augmentation des décès liés aux conflits s'élevant à 3 600.¹⁰

Les ALPC non contrôlées, leur acquisition et leur transfert illicites constituent un dilemme sécuritaire récurrent en Afrique. En Afrique, la plupart des ALPC non contrôlées estimées à 100 millions, sont concentrées dans des zones de crise et autres environnements où la sécurité est précaire, exacerbant et prolongeant les conflits.¹¹ Outre des blessures et des pertes de vie, la violence armée a des effets néfastes sur le développement durable, la bonne gouvernance et contribue à la persistance des conflits armés. De plus, elle facilite les violations des droits de l'homme et entrave les investissements économiques, ce qui a un impact négatif sur les systèmes de santé publique et les niveaux de productivité en épuisant les ressources publiques allouées à l'éducation et au développement socio-économique.¹² Le risque de violence basée sur le genre (VBG) s'accroît dans les situations de conflit et on estime qu'environ 45,6 % des femmes africaines ont été victimes de VBG à la suite d'un conflit armé, contre 35 % dans le monde.¹³

⁵ International Committee of the Red Cross, 2013, Contemporary challenges for IHL,

<https://www.icrc.org/en/document/contemporary-challenges-ihl>

⁶ UNODC, Global Study on Homicide 2019 (Vienna, 2019): <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/global-study-on-homicide.html>

⁷ *ibid.*

⁸ Small Arms Survey, "Global Violent Deaths 2017, Time to Decide" (2017): <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/U-Reports/SAS-Report-GVD2017.pdf>

⁹ *ibid.*

¹⁰ Small Arms Survey, "Darkening Horizons, Global Violent Deaths Scenarios, 2018-30":

<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/T-Briefing-Papers/SAS-BP-Violent-Deaths-Scenarios.pdf>

¹¹ Oxfam. 2017. The Human Cost of Uncontrolled Arms in Africa. https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/rr-human-cost-uncontrolled-arms-africa-080317-en.pdf

¹² Oxfam. 2017. The Human Cost of Uncontrolled Arms in Africa. https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/rr-human-cost-uncontrolled-arms-africa-080317-en.pdf

¹³ *Ibid*

Au cours des deux dernières années, suite à l'épidémie de COVID-19 en 2020, la région a subi des conséquences socio-économiques et politiques dévastatrices dans des contextes fragiles dépourvus des capacités pour faire face à la crise de manière adéquate.¹⁴ Au début de la pandémie, tandis que les États prenaient du recul pour se concentrer sur la lutte contre le virus, certains groupes armés intensifiaient leurs activités violentes pour combler le vide.¹⁵

L'objectif du séminaire était de promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (ONU PoA), du programme à l'horizon 2030 et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) sur les femmes, la paix et la sécurité (FPS). Le résultat escompté était d'accroître l'engagement, la participation et l'action parlementaires dans la mise en œuvre de l'ONU PoA, de la FPS et du programme 2030 pour le contrôle des ALPC. Lors du séminaire, le plan d'action parlementaire régional (PAP) élaboré précédemment par le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (PFSALW) et le Parlement panafricain à partir de 2019, a été examiné et révisé avec des recommandations parlementaires mises à jour sur des aspects contextuels et en relation avec les résolutions FPS. Par la suite, le PAP régional révisé a été adopté lors du séminaire, pour guider et soutenir l'action parlementaire pour l'universalisation et la mise en œuvre des FPS, de l'ONU PoA et du programme 2030 aux niveaux national et régional au cours de la période à venir. Le séminaire s'adressait aux parlementaires d'Afrique subsaharienne, notamment du Cameroun et des pays cibles du projet¹⁶, le Niger et la Tanzanie, dans le cadre de la préparation de la huitième réunion biennale des États (BMS8) sur l'ONU PoA du 27 juin au 1^{er} juillet 2022. Une attention particulière a été accordée à l'inclusion égale des femmes parlementaires dans le séminaire afin de renforcer le rôle actif et la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité. Les conclusions du séminaire régional ont été présentées le 30 juin 2022, lors de l'événement parallèle du PFSALW organisé en marge du BMS8.

Intitulé « *Relier les points : renforcer la mise en œuvre des agendas Femmes, paix et sécurité, Programme d'action des Nations Unies (ONU PoA) et du programme 2030 - par un engagement et une action parlementaires accrus dans les processus internationaux* », le séminaire s'inscrivait dans le cadre d'un projet du PFSALW financé par le Mécanisme de financement pour la coopération en matière de réglementation des armements (UNSCAR) du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA). Le séminaire s'est appuyé sur les efforts précédents réalisés dans le cadre thématique, y compris un webinaire régional pour l'Asie en mars 2021 et un webinaire régional pour l'Afrique en 2021 organisé par PFSALW où les principales conclusions ont été présentées lors d'un événement parallèle en marge de la septième réunion biennale des États (BMS7) en juillet 2021. De plus, un séminaire régional pour l'Asie a été organisé le 8 juin 2022 dans le cadre du projet.

Le présent PAP a été révisé puis adopté dans sa version amendée, sur la base du PAP adopté au Parlement panafricain en octobre 2019. Il est le résultat des discussions du séminaire identifiant les principales conclusions du point de vue des participants.

¹⁴ United Nations. 2021. How COVID-19 has impacted the SDGs in Africa. <https://www.un.org/africarenewal/magazine/august-2021/how-covid-19-has-impacted-sdgs-africa>

¹⁵ Brookings. 2022. Non-state armed actors in 2022: Alive and powerful in the new geopolitics. <https://www.brookings.edu/blog/order-from-chaos/2022/02/01/nonstate-armed-actors-in-2022-alive-and-powerful-in-the-new-geopolitics/>

¹⁶ Les pays cibles du projet en Afrique subsaharienne sont : la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo (RDC), le Niger et la Tanzanie.

Le PAP se concentre sur le rôle des parlements dans le renforcement de la réponse à la violence armée et à la prolifération des ALPC. Il a pour objectifs de :

- Soutenir la mise en œuvre de l'ONU PoA, en mettant l'accent sur les synergies entre les instruments dans le cadre du programme 2030, l'Objectif de développement durable (ODD) 16.4 et les résolutions du CSNU sur l'Agenda FPS et les instruments connexes.
- Guider les parlementaires dans leur travail lié à l'ONU PoA, l'ODD 16 et de l'ODD 5, afin de garantir que la réponse législative est à la fois appropriée au niveau national et conforme aux objectifs desdits instruments ;
- Suggérer des mécanismes pour un contrôle efficace de l'action gouvernementale ;
- Recommander des méthodes pour renforcer les liens entre les pouvoirs exécutif et législatif du pays et entre le parlement et la société civile sur le programme de prévention et de réduction de la violence armée - renforcer le contrat social.

Trois domaines d'action ont été identifiés et sont basés sur les rôles clés d'un parlementaire ;

1. La législation
2. Le contrôle
3. La sensibilisation

2ème Partie – Recommandations sur l'universalisation et la mise en œuvre du programme 2030, de l'ODD 16 et de l'ODD 5, de l'ONU PoA et du TCA.

Se fondant sur les trois rôles clés d'un parlementaire, à savoir la législation, le contrôle et la sensibilisation, voici les recommandations les plus importantes concernant les actions à entreprendre dans la région.

Les recommandations servent de point de départ pour atteindre des résultats maximaux dans la mise en œuvre de l'ONU PoA, de l'ODD 16.4 du programme 2030 et de l'Agenda FPS, ainsi que pour remplir les obligations des États dans les cadres internationaux en tenant compte d'aspects essentiels tels que la transparence et la responsabilité. Dans tous les efforts, il est fondamental d'inclure la perspective de l'égalité des sexes - le rôle des femmes -, ainsi que la perspective de la jeunesse par rapport aux autres instruments internationaux pertinents en matière de contrôle des armes conventionnelles.

1. La législation

- 1.1. Veiller à la signature, à la ratification et à la transposition dans le droit national des traités et instruments internationaux et régionaux pertinents en la matière, tels que le traité sur le commerce des armes (TCA).
- 1.2. Veiller à ce que les initiatives législatives nationales pertinentes soient prises en compte dans la protection des civils.
- 1.3. Veillez à ce que le thème de la possession d'ALPC illicites soit considéré comme prioritaire.
- 1.4. Soutenir les efforts d'harmonisation de la législation pertinente au niveau africain.
- 1.5. Veillez à ce que le droit pénal garantisse le bien-être et la protection des civils, et à ce que les crimes contre les femmes soient sévèrement punis.
- 1.6. Assurer le renforcement de la législation régionale relative à ce sujet.
- 1.7. Promouvoir la coopération entre les pays.

- 1.8. Promouvoir l'introduction et l'approbation d'une loi type en collaboration avec le Parlement panafricain.
- 1.9. Inclure systématiquement la perspective de l'égalité des sexes dans la législation.
- 1.10. Garantir un accès équitable aux ressources pour lutter contre la prolifération illicite des ALPC.
- 1.11. S'attaquer aux causes profondes d'origine étrangère dans les forums pertinents, notamment en ce qui concerne les ressources naturelles, y compris le trafic d'animaux sauvages et les armes légères illicites.
- 1.12. Inclure systématiquement le point de vue des jeunes dans la législation et veiller à ce que la législation concernant les jeunes tienne compte à la fois du point de vue des jeunes impliqués dans la violence et du point de vue des jeunes victimes de la violence.

2. Le contrôle

- 2.1. Maximiser le suivi et le contrôle du gouvernement par des commissions parlementaires compétentes et/ou pertinentes ou par les parlementaires eux-mêmes.
- 2.2. Encourager le contrôle par les organisations de la société civile (OSC).
- 2.3. Renforcer le rôle et la protection de la population en tant que dénonciateurs des flux et de l'utilisation illicites des ALPC.
- 2.4. Encourager la population à remettre volontairement les ALPC en sa possession.
- 2.5. Veiller à la mise en place de commissions sur les ALPC, ainsi qu'au fonctionnement adéquat de ces commissions, y compris l'accès aux efforts pertinents de renforcement des capacités.
- 2.6. S'attaquer aux causes profondes d'origine étrangère dans les forums pertinents, notamment en ce qui concerne les ressources naturelles, y compris le trafic d'animaux sauvages et les ALPC illicites.
- 2.7. Collecter des données, documenter et rendre compte des ALPC et veiller à ce que tous les parlementaires aient accès à ces informations.
- 2.8. S'attaquer au problème de la porosité des frontières par des mesures pertinentes, notamment la police de proximité, et une collaboration accrue entre les pays voisins.
- 2.9. Mettre en place des contrôles et des évaluations périodiques par des mécanismes de contrôle, pour la surveillance et le suivi de la mise en œuvre des lois, y compris le contrôle des traités internationaux relatifs aux ALPC.
- 2.10. Prendre en compte l'égalité d'accès à l'éducation, l'ODD 4.7, notamment la réduction de la violence et la promotion de l'égalité des sexes.

3. La sensibilisation

- 3.1. Poursuivre la sensibilisation sur l'ODD 16, l'ODD 5, l'ONU PoA, le TCA et d'autres instruments relatifs au contrôle des ALPC parmi les collègues parlementaires afin d'accroître la volonté politique, en soumettant un rapport sur le sujet aux commissions parlementaires respectives et en assurant l'accès à l'instrument.
- 3.2. Promouvoir la création de réseaux parlementaires sur les ALPC.
- 3.3. Poursuivre la sensibilisation de la population sur l'ODD 16, l'ODD 5, l'ONU PoA et le TCA, y compris l'élément de consolidation de la paix dans les écoles.
- 3.4. Soumettre des questions dans les parlements auprès des institutions gouvernementales concernées.
- 3.5. Rédiger des motions sur le sujet en relation avec les instruments pertinents.

- 3.6. Promouvoir et soutenir les initiatives d'amnistie des armes parmi les entités gouvernementales concernées, en assurant la protection de la population qui y participe et en encourageant la population à rendre volontairement les armes.
- 3.7. Impliquer les médias à tous les niveaux de manière cohérente pour mettre en avant l'ODD 16, l'ONU PoA et le TCA.
- 3.8. Maintenir une interaction avec la population au niveau de la base, en coordination avec les forces de défense et de sécurité, y compris les forces de maintien de la paix, le cas échéant.
- 3.9. Augmentation des séminaires de renforcement des capacités avec les parlementaires sur le TCA, l'ONU PoA, et les ODD 4 et 5.
- 3.10 Renforcer la collaboration avec les OSC.
- 3.11. Accroître les dialogues entre les parties prenantes.
- 3.12. Organiser des réunions périodiques avec les parties prenantes au niveau national, sous régional et international.
- 3.13. S'attaquer aux causes profondes d'origine étrangère dans les forums pertinents, notamment en ce qui concerne les ressources naturelles, y compris le trafic d'animaux sauvages et les armes légères illicites.

3^{ème} Partie – Partenariats et ressources¹⁷

Les efforts des parlementaires et de la PFSALW pour promouvoir une action parlementaire accrue ou renforcée sur l'ONU PoA, l'ODD 16.4 et l'Agenda FPS peuvent être multipliés s'ils travaillent en partenariat avec des organisations ayant des intérêts similaires ou se chevauchant. Il est donc recommandé que la PFSALW et ses membres recherchent des partenariats et un dialogue structuré avec une série d'acteurs.

L'action parlementaire constitue un effort unique pour créer le lien manquant entre le niveau local et le niveau national. Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans l'identification et la mise en évidence des bonnes pratiques au niveau local afin d'informer les politiques et la législation nationale et de promouvoir les bonnes pratiques au niveau international.

Autres réseaux parlementaires

[Union interparlementaire \(UIP\)](#)

[Parlement panafricain \(PAP\)](#)

[Assemblée législative de l'Afrique de l'Est \(EALA\)](#)

[Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest \(Parlement de la CEDEAO\)](#)

[Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe \(Forum parlementaire de la SADC\)](#)

[Assemblée parlementaire paritaire Afrique - Caraïbes - Pacifique - Union européenne \(Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE\)](#)

[Action parlementaire globale](#)

[Le Forum parlementaire sur les armes légères et petits calibres \(PFSALW\)](#)

Structures intergouvernementales

[Programme des Nations Unies pour le développement \(PNUD\) - Équipe chargée de l'État de droit, de la justice, de la sécurité et des droits de l'homme](#)

[ISACS Unité de soutien inter-agences](#)

¹⁷ Le plan s'inspire des plans d'action et des outils créés par d'autres organisations parlementaires internationales telles que l'Union interparlementaire et l'Action parlementaire globale.

[Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement \(UNODA\)](#)
[Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique \(UNREC\)](#)
[Office des Nations unies contre la drogue et le crime \(ONUDC\) - Programme mondial sur les armes à feu](#)

Organisations de la société civile

[Control Arms Coalition](#)
[Réseau d'action international sur les armes légères \(RAIAL\)](#)
[Médecins internationaux pour la prévention de la guerre nucléaire \(IPPNW\)](#) – Violence armée et perspective de santé
[Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté \(WILPF\)](#) – Perspective de genre liée aux ALPC et à la paix et la sécurité des femmes
[Gun Free South Africa](#)

Instituts de recherche

[Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces \(DCAF\) – Public - Private Partnerships Division](#)
[Group for Research and Information on Peace and Security \(GRIP\)](#)
[Small Arms Survey](#)
[Bonn International Centre for Conversion \(BICC\)](#)
[Stockholm International Peace Research Institute \(SIPRI\)](#)
[Friedrich-Ebert-Foundation – Africa Department](#)
[Institute for Security Studies](#)

Autres sources

[Le traité sur le commerce des armes \(TCA\)](#)
[Le Programme d'action des Nations unies \(ONU PoA\)](#)
[NISAT](#)
[UNROCA](#)
[UNSCR 1325 \(Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations unies\)](#)
[UNSCR 2250 \(Résolution 2250 du conseil de sécurité des Nations unies\)](#)